

**Département de la Haute Savoie**

**COMMUNE DE MORZINE**

**DOMAINE DE LOISIRS DE MORZINE**

**REPLACEMENT DU TELESIEGE DE LA POINTE DE NYON**

**B - NOTE SUR LA PRESERVATION ET LA REHABILITATION  
DU MILIEU NATUREL**

Les travaux de construction du télésiège de la Pointe de Nyon s'accompagneront de terrassements sur la zone d'arrivée de l'appareil.

**L'aménagement projeté consistera :**

**En gare amont** un terrassement de la zone d'arrivée sera effectué afin :

- D'intégrer la nouvelle gare vis-à-vis du paysage : suppression de l'estacade artificielle
- De fluidifier les circulations des skieurs et des piétons,
- D'améliorer les conditions de survol aux abords de la station pour garantir la sécurité des usagers avant le débarquement et après l'embarquement

Pour les travaux de terrassement envisagés, les mesures suivantes seront prises :

- décapage de la terre végétale présente sur le site et stockage,
- terrassement en masse en prenant soin de ne pas endommager les zones contiguës au chantier et non touchées par les aménagements. Pour cela, l'Entrepreneur organisera son chantier de façon à limiter les circulations d'engins.

A la fin des travaux de terrassement en masse :

- restauration des drainages de surface
- réalisation de cunettes pour canaliser et/ou recueillir les eaux de ruissellement
- régalaage de la terre végétale sur les zones touchées par les travaux
- engazonnement mécanique des surfaces terrassées

**En ligne :**


Les travaux se limiteront à la réalisation des massifs de fondations des pylônes. Il ne sera pas créé de pistes d'accès aux ouvrages, l'entrepreneur aura recours à l'utilisation de l'hélicoptère pour les opérations de bétonnage et de levage de la ligne.

En ce qui concerne les mesures de préservation du milieu naturel, il sera imposé à l'entrepreneur de régaler les matériaux extraits pour la réalisation des fondations, autour des pylônes, et de procéder à un engazonnement des surfaces touchées par les travaux. De façon identique aux zones de départ et d'arrivée, un soin particulier sera apporté au décapage de la terre végétale avant les travaux, son stockage et sa remise en place après remblaiement des massifs de fondations.

Station de Morzine	Note sur la préservation et la réhabilitation du lieu naturel – PLE_270116
Remplacement du télésiège de la Pointe de Nyon	1/2

La réalisation du télésiège débrayable de la Pointe de Nyon sera couplée avec le démontage du télésiège existant du même nom. Les massifs de fondations de l'installation démontée seront détruits et recouverts pour ceux qui ne peuvent être conservés les tiges d'ancrages seront coupées.

Fait à Grenoble, le 13/12/2025



**CNA Unité d'œuvre**  
Le Truc  
34, avenue de l'Europe  
38100 GRENOBLE  
Tél 04 76 33 35 42 - Fax 04 76 22 51 97

Station de Morzine	Note sur la préservation et la réhabilitation du lieu naturel – PLE_270116
Remplacement du télésiège de la Pointe de Nyon	2/2